

Interpellation présentée par le député :
M. François Gillet

Date de dépôt : 11 juin 2009

Interpellation urgente écrite **Pour une commission cantonale des sports enfin active !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

A Genève, les sports populaires ne sont pas reconnus à leur juste valeur et, par conséquent, guère encouragés à l'heure actuelle. Par ailleurs, des perspectives plutôt sombres annoncent des jours difficiles pour les sports populaires : la prochaine édition du marathon de Genève est menacée, alors que le triathlon de Genève et le tour de Romandie risquent de disparaître définitivement du territoire genevois.

Alors que le rôle social des clubs sportifs auprès de la collectivité et plus particulièrement de la jeunesse n'est plus à démontrer, il apparaît qu'il n'est pas assez soutenu financièrement. A cela s'ajoute, dans certains secteurs du canton et pour de nombreux sports, un manque cruel d'infrastructures.

L'éclatement des dispositifs en vigueur sur le plan cantonal ne facilite en rien la situation ; bien au contraire ! Le sport-étude dépend du DIP, les actions sportives liées à la promotion du bien-être et de la santé sont du ressort du DES, tandis que le DCTI est en charge des infrastructures.

Les difficultés inhérentes à cette dilution des responsabilités ont été déjà bien souvent constatées et le dispositif actuel a montré ses limites. En l'absence d'une autorité cantonale clairement identifiée, un soutien efficace aux clubs sportifs et aux sports populaires ne peut être assuré.

Or, il existe bien une commission cantonale des sports, mais celle-ci ne s'est réunie qu'à quelques reprises en dix ans et pas une seule fois depuis le début de cette législature !

Nous avons pris bonne note des déclarations du chef du DCTI (relayées par la presse) sur la nécessité de promouvoir le sport populaire et nous saluons la convocation prochaine de la commission cantonale des sports. Nous souhaitons toutefois obtenir des réponses précises aux questions suivantes :

1. Quels sont les objectifs définis par le DCTI concernant la politique cantonale du sport (collaboration communes-canton etc.) et en matière de défense des sports populaires ?
2. A quelle date et à quelle fréquence la commission cantonale des sports sera-t-elle convoquée ?
3. Qu'est-il advenu du fonds d'équipement sportif, disponible jusqu'au début des années 90 et destiné à la réalisation d'infrastructures que ni les clubs ni les communes n'étaient en mesure de financer ?